

COMPTE RENDU DE RENCONTRE

Comité de vigilance – Lieu d'enfouissement technique de
Lachute

4 décembre 2025

Préparé pour :



TABLE DES MATIÈRES

1.	Ouverture et accueil des membres	2
2.	Adoption de l'ordre du jour	2
3.	Validation du dernier compte rendu	2
4.	Actions de suivi	2
4.1.	Clarifications au niveau des GES	2
4.2.	Démarche de recrutement de membres au Comité	3
5.	Projet d'usine de traitement des eaux	4
5.1.	Suivi du dépôt de recommandations du Comité à la RIADM	4
5.2.	Mandat et résultats du rapport d'analyse des eaux de la firme GBI	4
6.	Fonds de post-fermeture	4
7.	Présentation thématique sur les biogaz	6
7.1.	Gestion des biogaz au site	6
7.2.	Bilan des opérations (EDL)	7
7.3.	Centrale électrique	9
7.4.	Suivis environnementaux reliés aux biogaz	10
8.	Bilan du tonnage et de la volumétrie	11
8.1.	Tonnage	11
8.2.	Volumétrie	11
9.	Suivi des travaux et des opérations	12
9.1.	WM	12
9.2.	Biogénie	13
9.3.	EDL	13
10.	Faits saillants – suivi environnemental	13
11.	Suivi des signalements, des événements nuisibles et des visites du MELCCFP	14
12.	Divers	15
13.	Prochaines rencontres	15

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Liste des présences
- Annexe 2 : Ordre du jour
- Annexe 3 : Présentation visuelle



1. OUVERTURE ET ACCUEIL DES MEMBRES

M. Marc-André Desnoyers, directeur de l'ingénierie pour les opérations de WM au Canada, souhaite la bienvenue aux membres à cette quatrième et dernière rencontre du Comité de vigilance en 2025. Il accueille une nouvelle membre au Comité, Mme Amélie Vachon, inspectrice en environnement à Mirabel et citoyenne de Saint-Hermas. Un tour de table est ensuite effectué pour présenter tous les membres et partenaires.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption. Il annonce aussi la présence de M. Thomas Spiroux, propriétaire d'une ferme aux abords du site, qui avait une situation problématique à partager et qui sera ajoutée au point sur les signalements. M. Craft précise que le Comité n'est habituellement pas le média utilisé pour partager des situations personnelles, mais il invite M. Spiroux à rejoindre le Comité à titre de membre.

L'ordre du jour est ensuite adopté et figure à l'annexe 2.

3. VALIDATION DU DERNIER COMPTE RENDU

M. Craft demande aux membres si le compte rendu est fidèle aux échanges de la dernière rencontre.

Le compte rendu de la dernière rencontre est validé par les membres.

4. ACTIONS DE SUIVI

4.1. CLARIFICATIONS AU NIVEAU DES GES

À la suite de quelques questions lors de la rencontre thématique sur les GES, M. Desnoyers clarifie que les données comprises dans le rapport de GES de WM dans la catégorie LET sont les émanations fugitives du site. Il ajoute qu'EDL transmet les données de biogaz capté à WM, qui fait ensuite un calcul, selon un modèle et le type de déchets, pour arriver à la donnée d'émanation. En ce qui concerne la catégorie « chaudière », celle-ci inclut tous les équipements de chauffage. Il confirme finalement qu'EDL a son propre rapport de GES pour les émissions reliées à leurs opérations.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Biogénie n'a jamais contribué au rapport de GES de WM, car les activités sont sous le seuil des 10 000 tonnes de GES, et ne sont donc pas assujetties. Toutefois, si l'on	M. Desnoyers répond que c'est un bon point et qu'un rapport de la Régie pourrait être conçu en incluant les trois partenaires,



considère tout le site, serait-il pertinent d'inclure les émissions de Biogénie par souci de cohérence, sachant que les bilans fonctionnent selon les adresses des installations?	<p>puisque Lachute a une structure assez unique.</p> <p>M. Craft propose d'inclure ce suivi à la prochaine rencontre thématique sur les GES.</p>
---	--

Action de suivi

1. À la prochaine rencontre thématique sur les GES, faire un retour sur la nécessité d'inclure les émissions de GES de Biogénie dans le rapport de WM.

4.2. DÉMARCHE DE RECRUTEMENT DE MEMBRES AU COMITÉ

M. Pierre Arseneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie Intermunicipales Argenteuil-Deux-Montagnes, annonce d'abord que la Régie a nommé un nouveau directeur général la journée même, lors d'une séance extraordinaire du conseil. La personne désignée débutera ses fonctions le 5 janvier 2026, et M. Arseneault assure qu'ils établiront un plan ensemble. M. Arseneault restera en support au nouveau directeur général, tant que nécessaire.

Il mentionne ensuite qu'ils n'ont pas été très actifs sur le recrutement de membres au Comité. Ils ont essayé de contacter Ice River Spring pour le secteur des eaux embouteillées, sans succès. Il demande s'ils doivent réessayer au niveau de Naya. Autrement, il resterait le poste de citoyen de Lachute à combler.

M. Craft ajoute qu'il est important de bien documenter les échanges avec les compagnies d'eaux embouteillées dans le cadre de suivis avec le ministère.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Quel est le nom du nouveau directeur général?	M. Arseneault mentionne qu'il se nomme Israël Mukanda Kanyinda et qu'il est ingénieur de formation.
Y a-t-il d'autres entreprises d'eaux embouteillées dans la région?	Un membre répond qu'auparavant, il y avait Eaux Laurentides, mais que celle-ci n'existe plus.
Est-ce que la nouvelle membre, Mme Vachon, représenterait Mirabel, ou plutôt Saint-Hermas?	Mme Vachon mentionne qu'elle représentera les citoyens de Saint-Hermas.
La Régie fera une résolution pour reconnaître les nouveaux membres.	

Action de suivi



2. Faire un suivi sur la résolution de la Régie reconnaissant les nouveaux membres.

5. PROJET D'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX

5.1. SUIVI DU DÉPÔT DE RECOMMANDATIONS DU COMITÉ À LA RIADM

M. Arseneault confirme que les recommandations du Comité ont été déposées officiellement lors d'une séance du conseil à l'automne. Les membres en ont discuté et celles-ci font partie du procès-verbal.

5.2. MANDAT ET RÉSULTATS DU RAPPORT D'ANALYSE DES EAUX DE LA FIRME GBI

M. Arseneault rappelle que la Régie a octroyé un mandat à la firme GBI afin de sélectionner la meilleure technologie pour l'usine de traitement des eaux. Pour ce faire, des critères de conceptions doivent être établis en fonction des scénarios de rejets d'eau. GBI a donc fait une demande au ministère pour avoir des objectifs environnementaux de rejet (OER), afin de pouvoir poursuivre avec la conception du projet et lancer un appel d'offres. Ces objectifs ont pour but de définir le niveau acceptable de paramètres, tels que l'azote ammoniacal, pour les eaux de rejet. À la suite de la demande d'OER, le ministère est revenu avec une série de questions et ils sont présentement à l'étape d'y répondre par écrit.

6. FONDS DE POST-FERMETURE

M. Arseneault rappelle que chaque exploitant de lieu d'enfouissement a l'obligation de constituer un fonds pour couvrir tous les coûts reliés à la gestion post-fermeture du site (traitement des eaux, entretien des chemins, réparations de fissures, suivis environnementaux, etc.) pour une période de 30 ans après la fin des opérations. Le montant est calculé en fonction d'un taux par mètres cubes reçus au site, défini en fonction des activités nécessaires, et est révisé chaque cinq ans. Il est passé de 1,16 \$/m³ à 2,35 \$/m³ en janvier 2024. Le total est cotisé par WM et la somme est versée annuellement au fonds par la Régie.

Pour la période du 25 octobre 2024 au 28 octobre 2025, un total de 965 000 \$ a été versé. Le total accumulé en date du 31 octobre 2025 était de 8,8 M\$, sur l'exigence de 18,8 M\$ d'ici la fin de la phase 4, estimée à 2032.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Dans combien de temps le taux sera-t-il révisé à nouveau?	M. Arseneault répond que ce sera en 2029.
Tenant compte de la mise en place d'une usine de traitement des eaux, le total de 18,8 M\$ pourrait-il augmenter?	M. Desnoyers répond que oui et c'est ce pour quoi le taux est révisé chaque cinq



	ans. Le fonds est évolutif en fonction des coûts réels de l'entretien du site.
À la dernière augmentation, le taux a doublé. Serait-ce possible qu'il augmente encore considérablement?	M. Desnoyers répond que c'est une possibilité. Il se pourrait également que le taux baisse s'il y a un rendement exceptionnel du fonds.
Est-ce que 2032 représente l'année de fermeture?	M. Desnoyers répond que 2032 est l'estimation de fin de vie utile du site actuellement, selon le volume et le tonnage.
Serait-ce possible de poursuivre les opérations après 2032?	M. Desnoyers explique que les autorisations actuelles sont pour la phase 4 seulement.
Est-ce qu'il serait techniquement possible d'agrandir le site?	M. Desnoyers répond que c'est techniquement possible, mais qu'il y a beaucoup de procédures et évaluations pour y arriver. Il précise qu'aucune action en ce sens n'a été entamée.
Est-ce que la Régie possède d'autres terrains pour agrandir le site actuel?	M. Arseneault répond que les terrains au nord et au sud du site appartiennent à la Régie.
Quelle est l'année de fermeture estimée pour le site de Sainte-Sophie?	M. Desnoyers répond que selon le tonnage actuel, le site aurait une capacité d'encore 18 ans.
Plusieurs sites, dont le site de Lachenaie, vont fermer. Nous allons devoir trouver un autre endroit pour mettre les déchets.	M. Desnoyers confirme et ajoute que la consommation est également un enjeu de société.
Pourquoi le fonds de fermeture ne vise pas la phase 1 du site?	M. Desnoyers répond qu'une hypothèse serait que, puisque cette phase a plus de 30 ans, il y a peut-être un fond qui a été accumulé spécifiquement pour celle-ci. M. Arseneault mentionne qu'il n'a pas connaissance d'autres fonds. M. Desnoyers propose de faire un suivi, mais assure que le fonds prévu couvrira tout l'entretien nécessaire pour la fermeture du site.
Faites-vous toujours du captage de biogaz sur la phase 1?	M. Desnoyers répond que non, car l'ensemble de la propriété a été évaluée et il n'y a plus d'émissions à cet endroit. M. Arseneault ajoute qu'ils ont même enlevé des puits pour la plateforme de Biogénie.

Action de suivi

3. Faire un suivi sur pourquoi la phase 1 n'est pas incluse dans le calcul du fonds de port-fermeture.



7. PRÉSENTATION THÉMATIQUE SUR LES BIOGAZ

7.1. GESTION DES BIOGAZ AU SITE

En préambule, M. Desnoyers rappelle que les biogaz sont générés par la décomposition des matières organiques dans les cellules et sont principalement composés de méthane et gaz carbonique. Depuis 2009, le règlement exige que l'ensemble des biogaz soient captés, puis détruits (brûlés ou valorisés).

Puis, il explique les responsabilités de chacun en matière de biogaz :

- La Régie assure le lien entre les partenaires.
- EDL est responsable de la gestion du réseau de captation et de la centrale électrique.
- WM gère les déchets et les suivis environnementaux liés au biogaz. Il y a également une entente avec EDL pour l'efficacité opérationnelle des tranchées horizontales pour les déchets.

M. Eloi Legault, opérateur sénior chez EDL, présente ensuite le parcours d'une molécule de biogaz. Pour collecter le biogaz sur le site d'enfouissement, des puits horizontaux sont installés à même la masse de déchets sur un lit de roches. Lorsque l'élévation finale d'une cellule est atteinte, ils forent des puits verticaux à 30 mètres de profondeur pour améliorer la captation du gaz. Les deux types de puits sont connectés au réseau de tuyauterie se rendant à un collecteur principal. Des têtes de puits sont installées à chaque sortie afin de contrôler le débit et s'assurer d'avoir une qualité maximale de gaz pour la combustion dans les moteurs. Le système de captation est situé des deux côtés du site et achemine le biogaz aux moyens d'une pression négative. Ceux-ci sont rattachés à des réservoirs servant à séparer le condensat et le lixiviat afin de ne pas avoir d'eau dans la centrale. Dans le cas où la centrale ne peut être en opération, le biogaz est brûlé dans les torchères.

Il montre ensuite un exemple de tuyau de polyéthylène à haute densité (PEHD). Ce sont les mêmes tuyaux pour les puits horizontaux et verticaux, seulement le diamètre peut changer (6 po et 8 po respectivement). Au total, ils ont 109 puits sur le site, 72 horizontaux et 37 verticaux. Ils ont aussi un réseau de sous-collecteurs pour ceinturer le site et améliorer la captation.

Tous les puits doivent être calibrés et entretenus. Ils font des lectures régulières à l'aide d'un logiciel pour analyser et concevoir des graphiques, toujours dans le but d'améliorer la captation en fonction de plusieurs paramètres, soit la qualité et quantité du méthane, la présence d'oxygène, la température et la pression. Le nouvel appareil qu'ils utilisent est connecté sur la tête de puits et fait une analyse référencée avec un GPS. Ils ont quatre techniciens travaillant à l'usine, mais ils ont également une équipe d'ingénieurs qui définissent les actions à prendre pour améliorer le captage. Les actions de calibration se font en continu et la santé et sécurité des travailleurs reste la priorité. Ils détiennent des équipements de protection individuelle, tels que des détecteurs de gaz et des masques, en tout temps.

Concernant l'action de suivi en lien avec le rapport des émissions d'EDL, M. Legault présente les rapports qui sont transmis aux organisations gouvernementales :

- GES : Données sur les gaz à effet de serre
- IQEA : Inventaire québécois des émissions atmosphériques
- INRP : Inventaire national des rejets polluants
- GMDR : Gestion des matières dangereuses résiduelles

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Quelle est la distance entre le bas du puits et le fond de la cellule?	M. Legault répond qu'il va revenir avec la réponse précise.
Quelle est la hauteur des déchets dans la cellule?	M. Desnoyers répond qu'ils sont au niveau 50 sur 97, par rapport au niveau de la mer.
Est-ce que le biogaz n'ayant pas été capté par les puits horizontaux migrera vers le haut et sera capté par les puits verticaux?	M. Legault confirme et ajoute que chaque puits a un rayon de captage d'environ 25 mètres.
À quoi sert le suivi de la température?	M. Legault explique que cela permet de savoir s'il y a un feu à l'intérieur du site, ce qui est possible avec une certaine pression et s'il y a une infiltration d'oxygène. Cela leur permet donc d'arrêter la production, si nécessaire.
Est-ce qu'il y a des feux fréquemment?	M. Legault répond qu'ils n'en ont jamais vu sur le site de Lachute, mais que cela existe ailleurs.

Action de suivi

4. Faire un suivi sur la distance entre le bas d'un puits vertical et le fond de la cellule.

7.2. BILAN DES OPÉRATIONS (EDL)

M. Legault présente les données de l'utilisation de la torchère. Trois événements expliquant les données élevées ont eu lieu :

- En mars, il y a eu un arrêt de production demandé par Hydro-Québec.
- En juin, plusieurs bris de moteurs imprévus sont arrivés en même temps, et donc ils ont dû utiliser la torchère pendant les maintenances.
- Il y a aussi eu un arrêt de production demandé par Hydro-Québec du 30 septembre au 17 octobre, ce qui est très long, et plutôt exceptionnel par rapport aux arrêts habituels.



Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
INTERVENTION 1	
Quelle est la cause des arrêts d'Hydro-Québec?	M. Legault répond que lors de maintenances majeures sur les transformateurs, Hydro-Québec leur demande d'arrêter complètement. Il y a différents niveaux d'entretiens, annuellement, aux 3, 5 ou 10 ans, et celle-ci était donc plus sévère. EDL n'a pas le choix de cesser toute production.
Seriez-vous en mesure d'emmagasiner l'énergie produite?	M. Legault répond que non.
Est-ce qu'Hydro-Québec a des solutions pour la centrale lorsqu'il y a de grosses maintenances?	M. Legault répond que non, car la centrale représente un très petit impact pour le réseau d'Hydro-Québec. Ils ne dépendent pas d'eux.
Est-ce que le calendrier des maintenances d'Hydro-Québec vous est communiqué en avance?	M. Legault répond qu'ils reçoivent les avis environ un mois en avance et que les maintenances sont généralement faites en automne. Ils profitent des maintenances d'Hydro-Québec pour faire leur propre entretien sur les moteurs. Le but est de minimiser les arrêts le plus possible.
Globalement, l'année 2025 aura été plus difficile que les autres.	M. Legault confirme et explique qu'ils essaient de comprendre la baisse de production, car il n'y a pas plus d'émissions surfaciques et le site est bien étanche. Une hypothèse serait qu'il y aurait moins de biogaz en raison des sécheresses de cette année. En effet, la réaction anaérobie de création du biogaz nécessite une certaine humidité. Certains sites, où le climat est plus sec, utilisent même leur lixiviat pour réhydrater leurs déchets.
Cela pourrait aussi être dû au fait qu'il y a plus de compost.	
Combien êtes-vous d'employés sur le site?	M. Legault explique qu'ils sont quatre, dont un technicien et trois opérateurs qui sont en rotation. L'usine fonctionne en tout temps et ils sont sur appel la nuit. Ils ont un système d'alarme muni d'une caméra, et si un événement est détecté, ils reçoivent un message et peuvent intervenir à distance.



INTERVENTION 2	
Avez-vous eu des plaintes d'odeurs liées aux interruptions de production?	M. Legault répond que non.
En novembre, il y avait des odeurs de biogaz perceptibles. Y a-t-il eu des travaux qui auraient pu les causer?	M. Legault répond qu'ils ont déplacé un chemin dans la cellule active, mais que c'étaient des travaux réguliers, alors il ne sait pas s'il y a un lien. M. Desnoyers ajoute que parfois, même quand des travaux ne sortent pas de l'ordinaire, simplement le changement de température peut avoir un impact sur les odeurs.
Pouvez-vous envoyer un courriel pour avertir le Comité lorsqu'il y a des travaux pouvant générer des odeurs?	M. Legault affirme avoir transmis le message au directeur des opérations et il s'assurera que ce soit fait.
Qui envoie les avis au Comité pour prévenir d'activités pouvant générer des nuisances?	M. Desnoyers répond que chaque partenaire peut envoyer une notification au Comité, ou l'envoyer à WM. La Régie peut aussi l'ajouter au site Web. M. Craft rappelle de ne pas hésiter à faire des signalements lors d'événements nuisibles, car cela peut aider les partenaires dans leur travail.

7.3. CENTRALE ÉLECTRIQUE

M. Legault présente le plan de la centrale :

- **Salle de contrôle** : où sont contrôlés les paramètres de l'usine et sont faites toutes les analyses. Le système permet de se connecter à distance et, au moyen de caméras, faire les vérifications nécessaires. Grâce à des détecteurs, le panneau de système de sécurité fait des vérifications et en cas de problème, la centrale est arrêtée.
- **Salle de traitement** : où les biogaz sont comprimés et aspirés pour passer à travers plusieurs équipements servant notamment à retirer l'humidité et descendre leur température. Ils y sortent avec les bonnes propriétés afin d'être envoyés à la salle des moteurs.
- **Salle des moteurs** : où se trouvent les sept moteurs (dont 6 fonctionnent simultanément) qui produisent de l'électricité grâce au biogaz. Ceux-ci produisent 1 600 KW chacun, permettant d'alimenter environ 5 000 foyers (9,6 MW).
- **Salle électrique** : où sont situés les disjoncteurs afin d'exporter l'électricité vers le réseau d'Hydro-Québec.
- **Entrepôt** : où sont situés les équipements pour faire la maintenance.



7.4. SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX RELIÉS AUX BIOGAZ

M. Alexis Châteauvert, superviseur des opérations au site de Lachute, rappelle que WM est responsable des suivis environnementaux des puits afin de vérifier la migration des biogaz et déceler les fuites. Les suivis sont faits quatre fois par année, une exigence du REIMR. La localisation des puits est définie lors de la demande de CA et ils en ont présentement 10. La norme à respecter est de 1,25 % de méthane et aucun dépassement n'a été enregistré en 2025. Les suivis environnementaux des bâtiments et des installations doivent aussi être faits quatre fois par année pour assurer l'efficacité du réseau de captage et il n'y a pas eu de dépassement en 2025.

Le suivi des relevés d'émissions surfaciques est également une exigence du REIMR et trois relevés sont effectués par année. Chaque relevé est géoréférencé pour localiser les points d'échantillons et la norme à respecter est de 500 ppm. Pour la campagne du printemps 2025, quatre points de dépassement ont été enregistrés sur 1 992 points. Pour l'été 2025, il y avait trois points problématiques sur 2 292. Concernant la campagne d'automne, 12 dépassements ont été notés, dont deux étant récurrents dû à un bris de tuyau et les autres étaient dans la cellule active.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Il n'y a pas de points de dépassement sur l'ancienne cellule et la plateforme de compostage.	M. Châteauvert rappelle que s'il n'y a pas eu de dépassement pendant un an, l'échantillonnage à cet endroit peut être fait une fois par année au lieu de trois.
Allez-vous refaire trois campagnes l'année prochaine?	M. Desnoyers répond que oui, seulement les phases stables n'auront pas besoin d'être analysées les trois fois.
Est-ce que vos détecteurs perçoivent les odeurs?	M. Châteauvert répond que non et explique qu'ils captent les particules en ppm (parties par millions) de méthane.
Est-ce qu'il pourrait y avoir des fuites d'autres types de gaz qui ne sont pas analysés?	M. Legault explique que dans le biogaz, on retrouve principalement du méthane (CH ₄), du dioxyde et du monoxyde de carbone (CO ₂ et CO), de l'oxygène (O ₂), du sulfure d'hydrogène (H ₂ S) et des sous-gaz. Les gaz captés ou fugitifs sont pratiquement identiques. Alors, s'il y a une fuite, elle va être constituée d'un mélange de ces gaz.
Dans le relevé du 21 octobre, vous avez une grande augmentation des dépassements avec 12, dont un étant à 12 000 ppm. Comment expliquez-vous cette hausse?	M. Châteauvert répond qu'ils ont effectué des travaux de raccordement de tranchées, qui pourraient l'expliquer. Autrement, le changement de saison peut avoir un grand impact avec le changement de température.



	M. Desnoyers ajoute que les arrêts d'Hydro-Québec peuvent aussi avoir eu un impact.
Est-ce que les travaux de raccordement sont terminés?	M. Châteauvert répond qu'il reste simplement à les connecter au réseau d'EDL, la date reste à être convenue.

8. BILAN DU TONNAGE ET DE LA VOLUMÉTRIE

8.1. TONNAGE

M. Desnoyers explique que le mois d'octobre a été particulièrement occupé au niveau des sols contaminés, car plusieurs chantiers devaient finir leurs travaux pour l'hiver. Il ajoute qu'en vertu du CA, du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025, ce sont 413 193 tonnes qui ont été déposées au site, dont 9 169 en provenance des quatre municipalités de la Régie. La limite maximale autorisée des matières assujetties est de 500 000 tonnes. En ce qui concerne le matériel alternatif, non assujetti à la redevance, ils ont reçu un total de 150 308 tonnes. Cela donne un total 563 501 tonnes reçues en 2025.

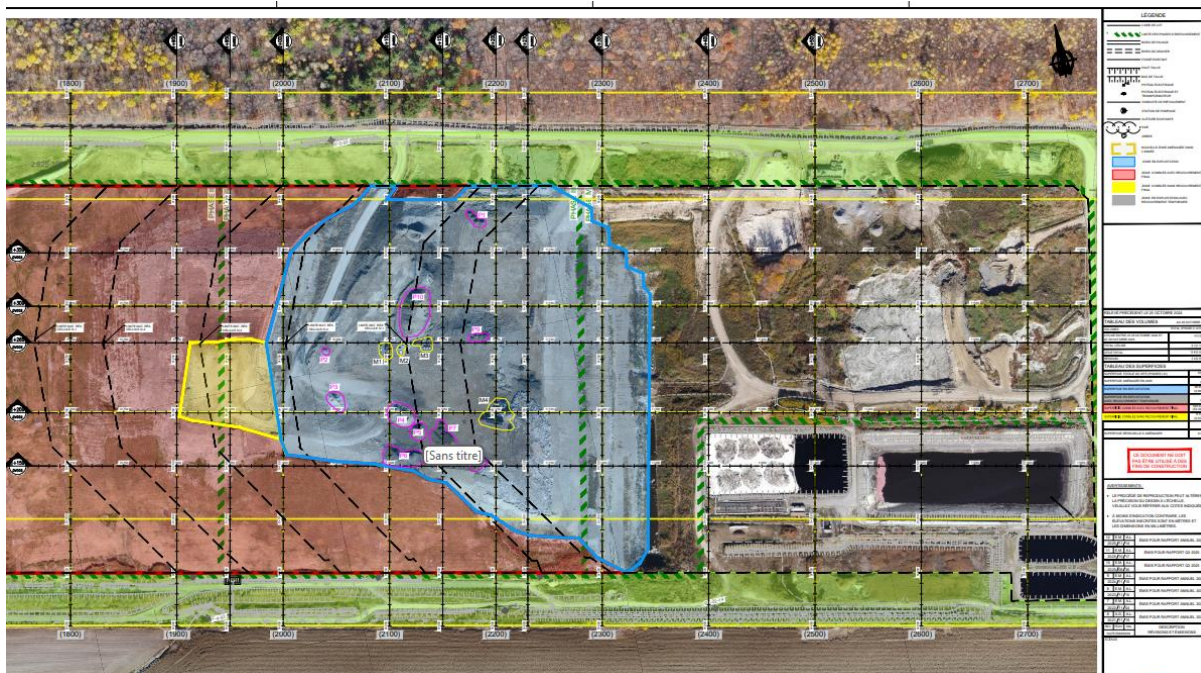
Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Quel est le niveau de sols accepté au site?	M. Desnoyers répond que ce sont les sols AB et BC.
Ces municipalités ont-elles un prix préférentiel?	M. Desnoyers répond que oui.

8.2. VOLUMÉTRIE

Le bilan de volumétrie est ensuite présenté. Sur un total autorisé de 12 400 000 m³, le volume résiduel est d'environ 3 200 000 m³. Pour la période de CA, ils ont utilisé 410 860 m³, et ce, pour les phases III et IV. Il montre ensuite une carte illustrant les zones du site ayant un volume résiduel :





- En rouge : le recouvrement final est terminé et donc le volume est final.
- En jaune : le recouvrement final à venir (phase III-2 et III-3) – en date du 4 décembre, celui-ci est maintenant complété.
- En bleu : les cellules sont en cours d’opération (phase III-4 et IV-1).

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Combien cela prendrait-il de temps pour obtenir un CA pour un agrandissement?	M. Desnoyers répond qu’une fois prêt à faire la demande, cela prend au minimum 18 mois.
Combien cela prendrait-il de temps pour développer une nouvelle phase d’enfouissement?	M. Arseneault répond que cela prendrait environ 7 ans, car il y a beaucoup d’étapes à suivre.
Est-ce que les terrains adjacents au site sont zonés agricoles?	M. Arseneault confirme.

9. SUIVI DES TRAVAUX ET DES OPÉRATIONS

9.1. WM

M. Châteauvert explique qu’ils sont présentement dans la séquence d’enfouissement des cellules III-4 et IV-1. Ils ont terminé les travaux de recouvrement final des cellules III-2 et III-3 le 20 novembre dernier. Ils travaillent également sur le rehaussement de la berme nord de la

zone IV-1 pour maximiser l'espace d'enfouissement. Enfin, ils ont terminé la nouvelle rampe d'accès pour la cellule IV-1. Aucuns travaux ne sont prévus pour les trois prochains mois.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
À quoi le rehaussement sert-il?	M. Desnoyers explique que c'est relié au CA et aux plans d'ingénierie pour l'imperméabilité et la stabilité de la cellule.

9.2. BIOGÉNIE

M. Benoit Lamarche, directeur du développement des affaires chez Biogénie, présente le suivi des tonnages. Ils ont reçu un total d'environ 17 000 tonnes pour la période de référence, et ont sorti environ 23 000 verges cubes, ce qui est exceptionnel. C'est en raison du travail fait au niveau des ventes qu'ils ont pu sortir trois quarts d'une année en l'espace de trois mois. Ils ont utilisé la plateforme à l'extérieur du site pour entreposer du compost mature cet automne, il reste maintenant environ 500 verges cubes à cet endroit.

Pour les opérations, ils sont rendus au 17^e andain ouvert et ils tamisent les lots 8 et 10. Un suivi des odeurs est effectué régulièrement et ils n'ont eu aucune plainte.

M. Arseneault partage que la Régie a une entente avec Biogénie pour avoir 500 tonnes de compost par année pour les municipalités. Cette année, l'entièreté a été utilisée, ce service étant populaire auprès des citoyens. M. Lamarche ajoute que c'est toujours un plaisir de prendre contact avec les citoyens et avoir des discussions avec eux.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
23 000 verges cubes représentent combien d'andains?	M. Lamarche répond que cela prenait toute la place de l'andain 17.
Comment le compost est-il livré aux municipalités?	M. Arseneault répond que les gens viennent eux-mêmes le chercher en vrac aux endroits prévus.

9.3. EDL

Le bilan des opérations d'EDL a été fait lors au point 7.2.

10. FAITS SAILLANTS – SUIVI ENVIRONNEMENTAL

M. Desnoyers mentionne qu'en raison de l'été sec, le volume dans les bassins est resté assez bas et ils n'ont pas eu à pomper de grandes quantités d'eaux de lixiviation. Le niveau des bassins est acceptable pour l'hiver. Il rappelle ensuite qu'ils n'ont pas pu utiliser le camionnage



pour le rejet d'eau en raison de travaux à l'usine de traitement. Il ajoute que l'ensemble des paramètres ont été respectés lors de la campagne d'été.

11. SUIVI DES SIGNALEMENTS, DES ÉVÉNEMENTS NUISIBLES ET DES VISITES DU MELCCFP

M. Châteaupert annonce qu'il n'y a pas eu de signalement ni d'événements nuisibles pour la période de référence. Une visite du ministère a eu lieu le 12 août et rien n'a été signalé.

M. Desnoyers rappelle ensuite la présence d'un citoyen ayant vécu une problématique au niveau de présence de papiers sur ses terres agricoles. Le citoyen explique qu'il a retrouvé des papiers et des plastiques au milieu de sa terre, ce qui est dangereux pour les récoltes. M. Desnoyers précise que les papiers ne provenaient pas du site, mais plutôt des camions passant sur le Chemin des Sources.

M. Châteaupert explique qu'ils fournissent des efforts pour éduquer et sensibiliser les chauffeurs à la source pour nettoyer leurs camions à l'aire dédiée, mais cela ne fonctionne pas toujours. WM fait également un nettoyage des chemins régulièrement, mais les gens ne se rendent probablement pas assez loin pour tout récupérer, ce qui pourrait être amélioré.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Est-ce que les chauffeurs sont au courant qu'il y a des signalements à ce sujet?	M. Châteaupert répond que pas nécessairement, car le personnel change régulièrement.
Avez-vous une affiche pour indiquer où aller nettoyer les camions?	M. Châteaupert confirme et ajoute que les opérateurs le demandent également. Il pourrait potentiellement avoir plus de signalisation à la sortie.
Est-ce qu'il y a une conséquence pour les camions non nettoyés?	M. Châteaupert répond qu'il est difficile de mettre des conséquences, ou même d'inspecter chaque camion. M. Desnoyers ajoute qu'ils ont une procédure de suivi des règles d'accès, mais que le nettoyage n'en fait pas partie pour l'instant. Cela pourrait être ajouté.
Un mécanisme de facturation pourrait être travaillé pour les camions non conformes.	M. Châteaupert mentionne que ce sont souvent les gros transports, le problème, et non les camions de collecte résidentielle. M. Craft propose de faire un suivi des propositions à la prochaine rencontre.
Une autre possibilité serait d'installer un filet.	M. Desnoyers explique que la priorité serait de réduire à la source.



Action de suivi

5. Revenir sur les propositions d'actions pour le nettoyage des camions à la sortie du site.

12. DIVERS

Une membre mentionne avoir remarqué une quantité élevée d'oiseaux sur la terre en face du site. Elle rappelle le fait qu'un service de fauconnier existe au site de Sainte-Sophie et se demande si c'est une solution qui pourrait être envisagée à Lachute.

M. Châteauvert explique que le printemps et l'automne sont des périodes de migration pour les oiseaux, alors cela peut en être la cause. Il prend note de la préoccupation. M. Desnoyers ajoute que pour avoir recours au service du fauconnier, il faut faire la différence entre la quantité et les nuisances. Au niveau de Sainte-Sophie, il y avait une problématique, car les oiseaux se rendaient au Lac Achigan, causant des nuisances pour les résidents au niveau de la qualité de l'eau.

13. PROCHAINES RENCONTRES

M. Craft présente les dates de rencontre proposées pour 2026 et mentionne que des avis de convocation seront envoyés aux membres.

- 12 mars 2026 (Salle du conseil de la MRC d'Argenteuil)
- 11 juin 2026 (Visite de site)
- 10 septembre 2026 (Salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Lachute)
- 3 décembre 2026 (Salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Lachute)

M. Desnoyers remercie les membres pour leur présence et leur souhaite de Joyeuses Fêtes. Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion est levée à 20h16.

Virginie Lefebvre
Responsable du compte rendu

